

questions posées ici pour qu'existe la collaboration qu'il souhaite, j'en suis sûr.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il n'a pas été possible de faire répéter la question quand elle a d'abord été posée et que, par conséquent, je n'ai pu savoir de quoi le député voulait alors parler. Mon problème à ce moment était qu'il avait fait allusion à des retards de deux ou trois jours. En fait, il mentionnait des problèmes de glissements de terrain et ainsi de suite, qui avaient provoqué temporairement des difficultés. Le fait est que, pendant tout l'hiver, dès l'automne et par la suite, il y a eu au CN des ralentissements sporadiques et des problèmes de main-d'œuvre qui, ainsi que la Commission du blé m'en a rendu compte, ont eu au total pour résultat de retarder d'une semaine l'arrivée des expéditions à Vancouver. Nous n'y avons pas attaché grande importance à l'époque et je n'en attache pas davantage à présent, car il nous faudrait nous mêler du problème de la main-d'œuvre, et voilà pourquoi j'en ai parlé discrètement à mon collègue le ministre du Travail (M. Mackasey). A moins de sentir que la crise nécessite une intervention spéciale, nous ne voulons pas faire intervenir mon collègue le ministre des Transports (M. Jamieson).

Il s'est produit des ralentissements. Le député demande combien il faut de temps pour acheminer les céréales à Vancouver une fois que la Commission du blé a été avertie de l'arrivée d'un navire. Celle-ci me dit qu'il faut environ trois semaines pour entreprendre un programme de mouvement de grain jusqu'à Vancouver. Naturellement, ce programme est établi bien avant l'arrivée de l'expédition, comme les députés le savent. Lorsque les navires arrivent plusieurs à la fois, c'est le signe qu'il s'agit d'une période de pointe pour les livraisons. Il y a des délais dans les expéditions, en partie à cause des retards qui se produisent dans les ports étrangers, ce qui entraîne parfois de l'encombrement.

● (10.10 p.m.)

L'important, c'est que les chargements de février à partir de Vancouver étaient presque à des niveaux records. Il semble qu'il en sera de même pour le mois de mars. A l'heure actuelle, six navires attendent leur chargement tandis que huit effectuent le chargement des leurs. La quantité de céréales en entrepôt à Vancouver s'est encore accumulée. Il y a encore des signes de conflits ouvriers qui me causent beaucoup de soucis. Cette fois-ci, le CP montre certains signes qu'il a des difficultés. Je m'inquiète pour eux. Cela pourrait causer un ralentissement d'un moment à l'autre.

M. Skoberg: Où?

L'hon. M. Lang: Dans les centres de triage à Vancouver. Cela n'a pas encore entravé le trafic, mais nous sommes fort inquiets. Jusqu'ici, tout a bien marché. Le régime d'expéditions par blocs fonctionne très bien. Les coordinateurs à Vancouver et à Thunder Bay travaillent aussi très bien. Nous sommes sur le point d'atteindre des niveaux records. Tous les jours, le nombre de navires est en baisse. Je devrais signaler aux députés que le fait que les exportations de céréales aient atteint ces niveaux signifie des rentrées croissantes en espèces pour les cultivateurs des Prairies.

[M. Skoberg.]

LA SANTÉ—LES CYCLAMATES—L'INDEMNISATION DES FABRICANTS LÉSÉS PAR L'INTERDICTION

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, l'intérêt que je porte à cette question a été suscité à l'origine par l'effet qu'a eu l'interdiction d'utiliser les cyclamates en octobre 1969, sur une conserverie relativement petite de ma circonscription. C'était la première fois que je m'en souciais mais je vais continuer, pour y revenir plus tard.

Il semble que la question des cyclamates et de leur interdiction hâtive remette en cause toute la question des additifs. Ce n'est pas une simple question d'aliments diététiques et d'édulcorants artificiels à l'intention des diabétiques et de ceux qui surveillent leur poids. Il s'agit aussi des additifs utilisés en général dans notre industrie alimentaire contemporaine très technique. L'incorporation aux aliments de produits chimiques variés est pratiquée sur une échelle de plus en plus grande et pour des raisons diverses. On s'en sert pour conserver à la viande sa coloration, pour donner aux aliments un certain arôme, pour préserver la fraîcheur de leur apparence, leur blancheur, et pour un tas d'autres raisons. Toutes ces raisons ont créé une sorte d'émulation parmi les fabricants. Le feu vert leur a été donné par la Direction des aliments et drogues, d'où une incorporation accrue de produits chimiques à la suite de l'intérêt manifesté par les consommateurs.

Le cas des cyclamates est à la fois typique et symbolique car, pour faire face à la concurrence américaine, les fabricants ont commencé à utiliser dans les aliments diététiques, les conserves, les gâteaux, les confitures, les gelées etc., des sels cyclohexyles sulfamidés. Voilà 20 ans qu'ils le font. On devrait souligner que les fabricants qui se sont servis de cyclamates jusqu'à leur interdiction annoncée en octobre 1969, avaient entièrement et parfaitement suivi les règlements du gouvernement à l'égard de l'emploi de ces additifs. En ce qui concerne une petite industrie dans ma circonscription, la perte a dépassé \$50,000 par suite de l'interdiction par le ministre. Multipliez les frais des fabricants à travers le Canada et vous obtenez une idée de l'intensité du problème, surtout lorsque le sabre tombe, comme il l'a fait, sans préavis.

Je tiens à dire catégoriquement que je ne veux en rien compromettre la sécurité publique. Toutefois, l'interdiction est entrée en vigueur après que ces fabricants, travaillant en vertu des règlements sur les aliments et drogues, eurent déjà terminé leurs conserves pour l'année. Ce qui est arrivé aux cyclamates peut arriver à d'autres additifs. Il ne s'agit de savoir que le temps et l'endroit où il y aura une nouvelle interdiction.

Le gouvernement a été et est prêt à compenser les pêcheurs à l'espadon si on trouve que leurs prises contiennent des quantités dangereuses de mercure. Qu'est-il prêt à faire pour les fabricants qui observent la loi? D'après ce qu'a indiqué le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), absolument rien. Les fabricants doivent subir la perte. Nous devrions envisager le jour où nous pourrions offrir une certaine compensation pour amortir ces coups à l'avenir. Nous avons eu les cyclamates et autres produits interdits et il y en aura sans doute d'autres à l'avenir. Les députés savent sans doute que les États-Unis, qui ont commencé toute cette controverse, ont maintenant renversé leur décision au